

Crédit d'impôt du Manitoba pour les médias numériques interactifs

FORMULE A : Consentement/déclaration de résidence au Manitoba

Note aux entreprises admissibles : cette formule doit être remplie au complet par chaque personne figurant sur la formule B.



Nom complet : _____

Adresse actuelle : _____
(App./numéro/rue)

(Ville ou village) (Province) (Code postal)

Numéro d'assurance sociale : _____

Statut : (Cochez une réponse)

Employé de l'entreprise admissible

Tiers entrepreneur

J'ai exécuté des services de : _____

Titre du projet 1 : _____ Date de début _____ Date de fin _____
(Mois/année) (Mois/année)

Titre du projet 2 : _____ Date de début _____ Date de fin _____
(Mois/année) (Mois/année)

Titre du projet 3 : _____ Date de début _____ Date de fin _____
(Mois/année) (Mois/année)

Je certifie que :

- j'étais à l'emploi de l'entreprise pendant la période indiquée et j'ai été payé en entier pour le travail que j'ai accompli pendant ce temps.
- j'ai exécuté le travail décrit ci-dessus pour chacun des projets donnant droit au crédit d'impôt du Manitoba pour les médias numériques interactifs pendant la période indiquée.
- à des fins fiscales, je produirai ma déclaration de revenus à titre de résident du Manitoba pour la ou les années comprises dans la période du projet.

Je comprends que l'entreprise utilisera les renseignements fournis dans cette déclaration pour demander un certificat d'admissibilité ou un certificat de crédit d'impôt dans le cadre du programme de crédit d'impôt du Manitoba pour les médias numériques interactifs. Je garantis par la présente que les informations que j'ai fournies sont vraies, correctes et complètes.

Je consens à ce que les renseignements ci-dessus soient utilisés et divulgués au besoin pour administrer le crédit d'impôt du Manitoba pour les médias numériques interactifs.

Signature

Date

En vertu de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée, les renseignements recueillis ne seront utilisés et divulgués qu'aux fins de l'administration du crédit d'impôt du Manitoba pour les médias numériques interactifs.